



**LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Recrute un(e) vérificateur(trice) de catégorie A

Poste à pourvoir à compter de juillet 2024

CONTEXTE ET PRESENTATION DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES

Créée par la loi n°88-1028 du 9 novembre 1988, la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle Calédonie appartient, avec les chambres régionales et territoriales des comptes ainsi que la Cour des comptes, à l'ordre des juridictions financières.

Indépendante des pouvoirs exécutif et législatif, composée de magistrats spécialisés, elle exerce, dans le cadre d'une mission générale de contrôle des gestions publiques locales, deux attributions essentielles :

- le contrôle des comptes et de la gestion des collectivités et établissements publics locaux ainsi que d'organismes de toute nature non dotés d'un comptable public, mais recevant un concours financier de collectivités et d'établissements publics locaux (associations, sociétés d'économie mixte notamment) et ;
- le contrôle budgétaire des collectivités et établissements publics locaux.

MISSIONS DU TITULAIRE DU POSTE

Le(La) vérificateur(trice) des juridictions financières travaille au sein d'une équipe de contrôle, le plus souvent un binôme, sous la direction et la responsabilité d'un magistrat (ou d'un magistrat responsable d'équipe s'il y a plus d'un magistrat).

L'affectation au sein des équipes de contrôle est réalisée par la présidente de la chambre dans le cadre du programme annuel des travaux et de ses révisions. Les équipes évoluent en fonction des contrôles.

Le(La) vérificateur(trice) peut être chargé(e) des travaux préparatoires à ces contrôles notamment les plans de contrôles, de l'instruction et de la rédaction d'un ou plusieurs axes de contrôles, de leur présentation en délibéré sur la base du volontariat ainsi que de la réalisation des suites (communications administratives, déféré, média, etc.).

Le(La) vérificateur(trice) peut occuper des missions transversales au sein de la chambre, ou réaliser des travaux sur un thème spécifique dans la mesure où ceux-ci sont prévus au programme de la chambre. Il(Elle) peut aussi participer aux formations communes inter juridictions ou aux missions internationales.

Dans ce cadre, ses activités principales sont les suivantes :

- analyse et synthèse de la réglementation ou des bonnes pratiques applicables à un secteur ou à un type d'organisme ;
- recherche et analyse de documents ou de données sur un secteur, une thématique ou un organisme ;
- élaboration de questionnaires et réalisation d'entretiens ;
- analyse de documents et pièces justificatives au regard de la réglementation applicable ou de bonnes pratiques de gestion et mise en évidence des écarts ;
- constitution, pour les parties concernées, du dossier liasse rapport mettant en lien les pièces justificatives et le rapport ;
- rédaction de notes, plans de contrôle, comptes-rendus d'entretiens, fiches d'instruction ou chapitres de rapports d'instruction ou de suites ; élaboration des tableaux, graphiques ou schémas correspondants et proposition d'éléments de communication ;
- suivi et contrôle des procédures prévues par le code des juridictions financières ;
- analyse des réponses et proposition de suites.

Il(Elle) est responsable, au sein de l'équipe de contrôle pilotée par le magistrat, de la qualité de l'instruction et de la lisibilité de la rédaction des parties qui lui ont été confiées dans les délais prévus par le plan de contrôle.

Il(Elle) participe de manière générale à la vie de la chambre (groupes de travail, programmation, séminaires, etc.).

PROFIL DU POSTE

Les compétences attendues sont précisées dans le référentiel ci-après.

Les règles de la comptabilité publique sont identiques sur le territoire mais la Nouvelle-Calédonie dispose toutefois de son propre corpus réglementaire, qui impacte notamment les domaines liés à la mise en œuvre des politiques publiques, à la gestion des ressources humaines et à l'achat public. Aussi, une connaissance a minima du contexte institutionnel, administratif et économique calédonien sera appréciée.

L'éloignement du territoire requiert de grandes capacités d'adaptation et d'intégration, une expérience ultra-marine réussie auparavant peut aussi être un atout.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences professionnelles et techniques	Connaissance du contexte institutionnel local Connaissance du rôle et des missions de la chambre territoriale des comptes
Compétences personnelles et relationnelles	Capacité de rédaction Capacité d'expression orale Capacité à mener des entretiens et faire face à des situations de tension
Compétences transversales et implication	Aptitude au travail en équipe Capacité à gérer les priorités et à tenir les délais Discrétion professionnelle et respect du secret de l'instruction

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Le poste est basé à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie sise 13, boulevard Vauban à Nouméa.

Le(La) vérificateur(trice) évoluera dans une organisation de travail d'une quinzaine de magistrats et d'agents constituée de quatre équipes de contrôle et d'un secrétariat général chargé également des fonctions de greffe.

Il(Elle) pourra être amené(e) à travailler en mode transversal ou collaboratif avec d'autres magistrats ou équipes.

Il(Elle) est tenu(e) à la discrétion et au secret professionnel. Il (ou) elle prête serment.

Il(Elle) pourra être mobilisé(e) par des déplacements dans le cadre de contrôles sur place sur la journée ou sur plusieurs jours.

Par ailleurs, la formation étant souvent réalisée en métropole, des déplacements longs (quelques semaines) sont à prévoir.

Le cas échéant, il(elle) pourra être amené(e) à participer à des visio de nuit par exemple dans le cas de participation à des formations communes interjuridictions.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A court terme et selon le niveau de séniorité du profil retenu, le(la) vérificateur(trice) pourra devenir référent(e) sur des sujets transversaux (méthode, informatique, thématique réglementaire) intéressant l'ensemble des forces de contrôle. Il(Elle) pourra assurer aussi des fonctions de mentorat en devenant tuteur(trice) d'un(e) nouvel(le) arrivant(e) ou en participant à des groupes de travail métier, tant au niveau national qu'à la chambre.

Les fonctions de vérificateur(trice) figurent parmi celles éligibles au grade d'accès fonctionnel des attachés pour les agents en remplissant les conditions. A moyen terme, elles permettent régulièrement d'accéder ensuite à des fonctions de responsabilité de haut niveau, par exemple dans les domaines de l'audit interne ou du contrôle externe, au sein ou en dehors des juridictions financières.

La présentation du tour extérieur des conseillers de chambres régionales des comptes est aussi une perspective envisageable.

POSITION ADMINISTRATIVE

Le poste est ouvert à un fonctionnaire de catégorie A.

Cet emploi est ouvert aux attachés d'administration de l'ensemble des fonctions publiques, par la voie de l'affectation (pour les fonctionnaires d'Etat relevant du CIGeM (décret n° 2013-876 du 30/09/2013 et décret n° 2011-1317 du 17/10/2011) ou du détachement.

Il répond aussi aux dispositions du décret n°96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer (...) (affectation de deux ans renouvelable une fois).

Sa rémunération (traitement et régime indemnitaire) sera prise en charge par la Cour des comptes.

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, à adresser doivent comporter :

- une lettre de motivation adressée à Madame la présidente de la chambre territoriale des comptes,
- un curriculum vitae détaillé,
- les trois derniers comptes-rendus d'entretiens professionnels,
- le dernier arrêté indiquant le grade et l'échelon,
- les copies des trois dernières fiches de paye et, le cas échéant, des fiches de paye mentionnant tout élément indemnitaire non mensualisé (complément indemnitaire, bonus...) ou une fiche de rémunération annuelle fournie par l'administration d'origine (portant mention du traitement indiciaire et du détail des primes et indemnités qui seraient perçues au moment du recrutement).

Les dossiers sont à adresser **au plus tard le 30 avril 2024**, délai de rigueur, sous couvert de la voie hiérarchique, à :

*Madame la présidente de la chambre territoriale des comptes de la
Nouvelle-Calédonie,*

par courriel à : nouvelle-caledonie@crtc.ccomptes.fr

Il conviendra d'en adresser une copie au département Recrutement-Mobilité de la Cour des comptes (recrutement@ccomptes.fr).

Toutes précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame Patricia de Balmann, secrétaire général de la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie (+687 281144 ou +687 280057 ou patricia.debalmann@crtc.ccomptes.fr).